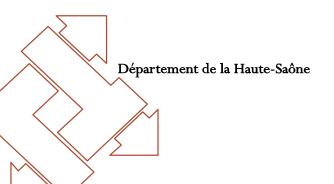
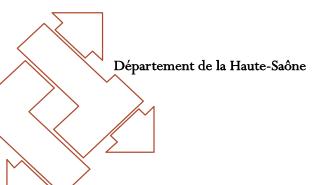


Schéma des aires de covoiturage Colloque du 10 octobre 2019



La demande potentielle de covoiturage en Haute-Saône

- → Chaque jour 68 500 hauts-saônois utilisent leur véhicule pour se rendre au travail
- → Parmi eux, 28 000 font plus de 20 km aller/retour et 15 000 plus de 40 km par jour



Les Enjeux du covoiturage en Haute-Saône

Pour 20 km de trajet domicile-travail (soit 40 km par jour/ 9000 km par an) avec un véhicule 5CV (0.305€/km – tarif fiscal et automobile club sans les charges fixes)

Sur 1 an le coût de déplacement est de 2800 €

- →à 2 personnes, le gain est de 1400€ par personne
- →à 3 personnes, le gain est de 1866€ par personne
- →à 4 personnes, le gain est de 2100€ par personne

En 1 an, un véhicule rejette 1.3 tonnes de CO2 (rejet moyen 130g/km)

- →à 2 véhicules, le gain est de 1.3 tonnes de CO2
- →à 3 véhicules, le gain est de 2.6 tonnes de CO2
- →à 4 véhicules, le gain est de 3.9 tonnes de CO2

Si toutefois, notre schéma nous amène à faire 700 places de parking sur l'ensemble de la Haute-Saône, ce serait une économie d'environ 1000 tonnes de CO2

soit **44 000€** pour 1000 tonnes en 2018 (prix de la tonne : 44€) soit **86 000€** pour 1000 tonnes en 2020 (prix de la tonne : 86€)

Un schéma a l'initiative du Département Pourquoi ?

- → Pour apporter une cohérence territoriale
- → Pour négocier avec les autres co-financeurs ou partenaires (Europe, Etat, Région, Adème..) afin d'obtenir un taux maximum de subvention
- →Pour réaliser des appels d'offre groupés pour le compte du maitre d'ouvrage et ainsi obtenir des prix intéressants
- → Réaliser une communication globale à une échelle pertinente

Ce qui constitue le schéma de covoiturage

- → Une offre de parkings répartie sur le territoire
- → Une labellisation de ces parkings
- → Un conventionnement avec les différents financeurs pour aider au maximum les maitres d'ouvrage
- → Un groupement de commandes pour obtenir les meilleurs tarifs
- → Un pilotage de la demande avec un suivi du dispositif (comité de suivi)
- → Une plateforme de mise en relation gratuite, qui permet également de localiser les aires
- → Une communication sur le covoiturage en Haute-Saône

- → Recensement des aires spontanées existantes sur le Département
- → Recherche de zones potentielles qui pourraient faire l'objet d'un aménagement. Celles-ci ont été positionnées au carrefour de routes importantes. (plus de 1000 véhicules/jour)
- → Utilisation des migrations alternantes pour s'assurer que les zones repérées (potentielles et existantes) forment bien un cordon autour des zones réceptrices de déplacement domicile/travail. Les zones réceptrices se situent dans les grandes agglomérations Haut-Saônoises, les départements limitrophes, et là où siègent de grandes entreprises
- → Prise de contact avec les financeurs potentiels et la plateforme « movigo covoiturage » de la Région

- →Rencontre avec les Communautés de communes pour leur présenter le projet, recueillir leur avis sur la question, et leur demander de réfléchir sur des lieux potentiels d'implantation, ainsi que le niveau de service souhaité pour chacune des aires
- → Prise en compte du retour des communautés de communes dans le schéma
- → Le schéma départemental est la somme des schémas communautaires
- → Premier débat sur le schéma en Conférence des Exécutifs du 21 juin 2018
- → Présentation du schéma à l'assemblée départementale en octobre 2018
- → Validation du schéma par l'assemblée départementale lors du vote du budget 2019
- → Mise en œuvre du schéma

